

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

EXTRAIT
du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an DEUX MILLE DIX SEPT et le 26 OCTOBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 20 OCTOBRE 2017, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mme Viviane LOUME-SEIXO - M. Francis PEDARRIOSSE - Mme Axelle VERDIERE-BARGAQUI, Adjoints - Mme Dominique DUDOUS - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mmes Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - Mrs Alexis ARRAS - Bruno CASSEN - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - Mrs Jesus SIMON - Pascal DAGES - Mme France POUDEX - Mrs Eric DARRIERE - Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : Mme Sarah DOURTHE

POUVOIRS : Mme Sarah DOURTHE donne pouvoir à M. Grégory RENDE

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Bruno CASSEN

OBJET : DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE DE DAX AINSI QUE DE CES BUDGETS ANNEXES HORS BUDGETS ANNEXES DE LA REGIE DES EAUX : MISE A JOUR

Conformément aux dispositions de l'article L2321-2-27 du CGCT la Ville de Dax est tenue de procéder aux amortissements de ses immobilisations.

La dernière délibération, fixant les durées d'amortissement pour les Budgets de la Ville hors Régie des Eaux, date du 29 février 2012, complétée pour le Budget Stationnement par une délibération du 9 avril 2015.

Cette nouvelle délibération a pour objet de simplifier et d'actualiser les durées d'amortissement utilisées.

Le tableau récapitulatif des différents biens et leur durée d'amortissement, applicables aux biens acquis à compter de 2018, est joint en annexe.

Il est également proposé que le seuil des biens de faible valeur amortis sur un an soit relevé à 1 500 € à compter de 2018.

**SUR PROPOSITION DE MONSIEUR ANDRE DROUIN, MAIRE-ADJOINT
APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE,**

FIXE les durées d'amortissement des différents éléments d'actifs pour le Budget Principal et les Budgets Annexes, hors Budgets Annexes de la Régie des Eaux, telles que définies dans le tableau ci-joint, à compter des biens acquis en 2018,

FIXE à 1 500 € le seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de faible valeur s'amortissent en un an, pour les biens acquis à compter de 2018.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)
040-214000887-20171026-10a-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,
Les jours, mois et an que dessus,
Suivent les signatures au registre
POUR COPIE CONFORME,
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN
Présidente de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax
Conseillère Régionale Nouvelle-
Aquitaine**

Affichée le : 27 Octobre 2017

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».